SUBVENTIONS POUR TRAVAUX SUR UN BIEN CULTUREL CLASSÉ COMME PATRIMOINE CULTUREL NATIONAL

1. **Saisie**

Les champs marqués d'un * sont obligatoires

Renseignements sur le demandeur

Si personne privée

Nom et prénom* : _____

Profession /statut* : _____

N° d'identification : _____

Adresse : _____ Code postal : _____ Localité : _____

Téléphone* : _____

Email* : _____

Si personne morale

Dénomination sociale* : _____

Forme juridique* : _____

Siège social* : _____ Code postal* : _____ Localité* : _____

Numéro du registre de commerce* : _____

Le numéro du registre n'est pas disponible ☐

Téléphone* : _____

Email* : _____

Renseignements sur le propriétaire du bien si différent du demandeur

Si personne privée

Nom et prénom du propriétaire* : _____

Profession /statut : _____

N° d'identification : _____

Adresse* : _____ Code postal : _____ Localité : _____

Téléphone* : _____

Email* : _____

Si personne morale

Dénomination sociale* : _____

Forme juridique* : _____

Siège social* : _____ Code postal* : _____ Localité* : _____

Numéro du registre de commerce* : _____

Le numéro du registre n'est pas disponible ☐

Téléphone* : _____

Email* : _____

Coordonnées bancaires

Titulaire du compte* : _____

Code BIC* _____ Code IBAN* :

Description du bien culturel classé*

Permettant au ministre de la Culture d'identifier le bien culturel. Ceci peut être tout renseignement utile sur le bien culturel contenant les données scientifiques, le contexte historique, artistique et culturel.

Description détaillée de l'opération envisagée*

Description détaillée des travaux envisagés, ainsi que les techniques choisies au regard de l'objectif de conservation du bien culturel.

Est-ce que le bien culturel est/sera présenté au public ? Précisez* :

Quelle est l'utilité des actes et travaux envisagés ? Précisez* :

Quelle est la cause ou l'origine de la nécessité des actes et travaux envisagés ? Précisez* :

Renseignement sur la personne en charge d'exécuter l'opération envisagée*

Si personne privée

Nom et prénom* : _____

Profession /statut* : _____

N° d'identification* : _____

Adresse* : _____ Code postal* : _____ Localité* : _____

Téléphone* : _____

Email* : _____

Si personne morale

Dénomination sociale* : _____

Forme juridique* : _____

Siège social* : _____ Code postal* : _____ Localité* : _____

Numéro du registre de commerce* : _____

Le numéro du registre n'est pas disponible ☐

Téléphone* : _____

Email* : _____

Informations précises sur les matériaux à utiliser*

2. Fiche financière récapitulative

Coût total des travaux envisagés* : _____

3. Pièces justificatives :

Veuillez attester la présence des documents requis en cochant les cases correspondantes*:

- ☐ Photos récentes du bien culturel classé
- ☐ Devis sur les travaux envisagés
- ☐ Simulations photographiques
- ☐ Rapport d'expert
- ☐ Toute autre pièce que vous estimez utile à l'appui de votre demande.

4. Conditions à respecter

- Les travaux doivent contribuer à la conservation ou à la restauration de l'aspect original du bien.
- Le demandeur doit introduire le dossier avant le début des travaux.
- Le bien peut faire l'objet d'une présentation aux agents chargés par ministre de la Culture.
- Les observations du ministre au cours des travaux doivent obligatoirement être respectés.
- Le demandeur doit fournir au Ministère toute information ou tout document jugé nécessaire au traitement et au suivi du dossier (changement ou annulation, etc.).

- Aucune demande de subside ne sera traitée si le formulaire est incomplet et si les documents demandés font défaut.
- Avoir lu les modalités d'introduction d'une demande de subventions sur Guichet.lu.
- Après examen du dossier et sur avis de la commission du patrimoine culturel, une promesse de subvention peut être adressée au propriétaire par le ministre de la Culture. Cette promesse de subvention indique les travaux à subventionner ainsi que le pourcentage ou le forfait que présente la subvention en relation avec les frais à encourir.
- Les travaux à subventionner sont suivis par les agents du ministre. Les observations du ministre au cours des travaux doivent obligatoirement être respectés.
- Le montant de la subvention est fixé par le ministre de la Culture après la réalisation des travaux de restauration et sur présentation d'un formulaire et des factures acquittées relatives aux travaux.
- En cas de non-respect des directives du ministre de la Culture et sur base d'un constat dûment établi par les agents de ce dernier, la promesse de subvention peut être totalement ou partiellement annulée.
- A noter que la subvention peut être révoquée lorsque le propriétaire cède le bien classé avec plus-value. Dans ce cas, la subvention doit être restituée à l'État jusqu'à concurrence de la plus-value. La restitution de la subvention peut être demandée jusqu'à six mois après la date de la cession du bien culturel classé. La demande de restitution de la subvention est limitée à la première cession à titre onéreux.

5. Signature

La signature ci-après certifie la conformité des données fournies

Fait à* : _____

Le* : _____

Signature* :